RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

Nouvelle Loi sur la Police neuchâteloise

Mise sur pied d'un Conseil cantonal de sécurité publique

La chancellerie d'Etat communique :

Présidé par le conseiller d'Etat Jean Studer, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), le Conseil cantonal de sécurité publique, fort de 15 membres, a tenu sa première séance constitutive jeudi 6 septembre 2007 au Château de Neuchâtel.

Adoptée par le Grand Conseil en février 2007, la nouvelle Loi sur la police neuchâteloise (LPol) est entrée en vigueur le 1er septembre 2007. Cette loi introduit plusieurs modifications majeures de l'organisation sécuritaire du canton de Neuchâtel, notamment la création d'un Conseil cantonal de sécurité publique (CCSP) présidé par le chef du DJSF.

Élément central de l'organisation sécuritaire du canton prévu par la LPol, le CCSP a notamment la compétence de se prononcer sur les questions générales relatives à la sécurité publique dans le canton, de définir des objectifs stratégiques et d'émettre des recommandations sur des questions spécifiques. Organe consultatif, il préavise également le catalogue des prestations de police de proximité et le mode de calcul du coût moyen du policier facturé aux communes. Le cas échéant, il peut également agir en qualité d'organe de médiation.

Fort de 15 membres, le CCSP est composé du chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, des Conseillers-ères communaux-ales responsables de la sécurité publique des villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, du Locle, des communes de Cernier, Colombier, Cressier et de Fleurier, du Procureur général; il regroupe également des représentants des milieux scolaires, des associations de personnes âgées, des milieux de l'aide à l'intégration des étrangers, des associations des commerçants, de l'économie, du domaine des infrastructures publiques ainsi que des milieux de la jeunesse. Le commandant de la Police cantonale ainsi qu'un représentant des associations professionnelles de la police y participent également avec voix consultative. A terme, des Conseils régionaux de sécurité publique seront créés dont les présidents rejoindront le CCSP.

A l'occasion de sa première séance qui s'est tenue jeudi 6 septembre 2007 au Château de Neuchâtel, le Conseil cantonal a pris connaissance du projet de police neuchâteloise, en particulier de l'état d'adhésion des communes. Il a également abordé la question de la facturation des prestations policières lors de manifestations sportives d'importance.

Neuchâtel, le 6 septembre 2007

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH